

COMPTE RENDU

Commission : Finances

--	--	--

Rédacteurs	Date du CR	Lieu de réunion	Date de réunion
NB-PJM	10/02/2023	Mairie	07/02/2023 19h30

Membres des commissions conviés		Présents	Absents
Nom	Nom	Nom	Nom
M. MAISONNAVE Pierre-Jacques	M. MAISONNAVE Pierre-Jacques		
M. PERROTTET Patrick	Absent excusé		
Mme DELIGNERE Isabelle	Mme DELIGNERE Isabelle		
M. LALLAU Franck	M. LALLAU Franck		
M. WEZOLOWSKI Théo	Absent excusé		
Invités du Conseil Municipal Présents			
Mme OLIVIER Sabine			
Mme FROMAGEOT Nadine			

OBJET / ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Examen de la proposition préliminaire du budget primitif 2023

PRINCIPALES CONCLUSIONS

► Les principales conclusions sont dans le texte du compte-rendu, ci-dessous

1. Situation du budget d'investissement 2022 et esquisse 2023

Le déroulement des investissements sur le plan financier est dans le budget, pas de changement significatif depuis la présentation du 6 décembre.

Principaux nouveaux Investissements 2023 (à revoir en commission GP) :

• Bâtiments (écoles, stade, local archives ...)	258 600 €
• Acquisition de terrains	240 000 €
• Amélioration énergétique (Stade et Bâtiment des ST)	179 000 €
• Voirie (rue des Crochis, rue des 9 arpents ...)	110 000 €
• Informatique (site internet, migration serveur virtuel)	85 000 €
• Sécurité (caméras, clefs électroniques pour les écoles)	45 600 €

En moyenne sur la période 2019-2023 la commune aura investi 700k€ net par an pour une capacité d'autofinancement annuelle de 210k€ sur la même période. Cela n'a été permis que grâce à l'emprunt de 250k€ au taux de 0,62% contracté en 2021.

M.LALLAU demande comment évoluent les remboursements d'emprunts de la commune, en séance il est répondu qu'il y a eu une légère augmentation des montants remboursés en 2022 et qu'il y aurait une diminution significative à la fin du remboursement de l'emprunt pour la MMP.

Plus précisément les remboursements capital + intérêts sont passés de 122 111€ en 2021 à 139 576€ en 2023 , ils resteront stables jusqu'en 2027 et passeront à 75 856€ en 2028 (sauf nouvel emprunt contracté d'ici là).

2. Situation du budget fonctionnement 2022, proposition 2023 et esquisse 2024

L'exécution du budget 2022 montre par rapport au budget primitif voté en mars une variation de 0% pour les dépenses et une augmentation de 5,5% pour les recettes. Cela résulte en une capacité d'autofinancement de 8,1% des recettes au lieu des 0,3% prévus au budget primitif.

Ce résultat, excellent, a été permis l'effort de tous, élus et agents, et par la grande rigueur d'exécution.

La proposition de budget 2023 comporte une augmentation de 10% des dépenses, essentiellement due au 15% pour les charges à caractère général, en particulier les tarifs de l'électricité sont multipliés par 1,6 et ceux du gaz par 3,3 ce qui n'est que partiellement compensé par les économies résultant des investissements dans l'amélioration énergétique des bâtiments (le plein effet sera en 2024).

La proposition pour les recettes est une augmentation de 2,9% essentiellement due à l'effet de réévaluation des bases des taxes foncière sur le bâti et une amélioration des produits des services de la commune. Les autres recettes sont stables ou en diminution.

La capacité d'autofinancement qui en résulte est de 1,1% ce qui insuffisant mais mieux que le 0,3% qui était prévu dans le budget primitif de 2022.

Malheureusement en 2022 nous prévoyions une amélioration significative à partir de 2023. Cette prévision a été complètement invalidée par l'inflation en particulier celle des prix de l'énergie.

De plus l'esquisse du budget 2024 montre une dégradation de la capacité d'autofinancement qui devient négative à -1,7% des recettes.

Cette esquisse 2024 souffre de beaucoup d'incertitudes en particulier en ce qui concerne :

- l'évolution de l'inflation,
- les économies en année pleine résultant des investissements de la commune dans l'amélioration énergétique des bâtiments
- l'augmentation des produits des services de la commune résultant en particulier des investissements faits dans les bâtiments en 2022 et 2023.

Nous aurons une vision beaucoup plus précise en fin d'année 2023 et on peut raisonnablement espérer que les efforts de tous, en particulier pour les produits des services de la commune, donnera une image plus optimiste des dépenses et recettes pour 2024.

Sur cette base il est proposé à la commission de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2023 et de reporter à 2024 une augmentation si elle s'avérait indispensable.

La commission finance approuve cette proposition et le budget 2023 qui en découle à l'unanimité.

Il est rappelé qu'en plus du budget le conseil municipal de mars aura à délibérer sur la fongibilité des crédits budgétaires.

« Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Il est aussi proposé que la commune de Bouafle adopte en 2024 le compte financier unique CFU dont l'objectif principal est de « simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ».

La commission finance approuve ces propositions à l'unanimité.

Fin de la commission à 21h30.